

# FORMATION PREPARATOIRE A L'HABILITATION ELECTRIQUE

## DUREE

Formation initiale : 3 jours / soit 21h00  
Formation recyclage : 2 jours / soit 14H00

## LIEU

Intra ou inter-entreprise

## EFFECTIF

De 2 à 12 personnes

## COÛT

Tarif sur devis  
Tarif de groupe à partir de 5 personnes



## ACCESSIBILITE AUX PSH

Pour toutes les personnes en situation de handicap qui souhaitent obtenir des informations sur les conditions d'accès et d'accueil, merci de contacter un de nos référents handicap aux numéros suivants :

**Vanessa WEIS – 06 77 20 44 32**  
**Jérôme GALTE – 07 77 84 27 24**

## DELAIS D'ACCESSIBILITE :

De l'inscription à l'entrée en formation  
La durée d'accessibilité est variable en fonction des financeurs

## Salarié :

Dont l'employeur souhaite faire financer la formation par l'OPCO auquel il cotise, la durée est en moyenne de 3 à 5 semaines

## Demandeur d'emploi :

Souhaitant faire financer la formation par des financeurs publics tel que Pôle Emploi via la plateforme CARIF-OREF, la durée moyenne est de 2 à 5 semaines.

## Tout public :

Pour le tout public qui souhaite et a la possibilité de se financer lui-même la formation, la durée moyenne est de 3 à 30 jours.

## B1/B1V

Exécutant de travaux électriques

### PRESENTATION

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toute entreprise, association et collectivité dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail). Il est donc très important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.

### POUR QUI

Tout collaborateurs électriciens assurant la maintenance préventive et corrective des installations électriques en très basse tension (de 0 à 50 volts) et en basse tension (de 50 à 1000 volts) ainsi qu'à la conception d'installations électriques, sous la responsabilité d'un chargé de travaux (B2/B2V) ou d'un chargé d'intervention générale (BR).

Il est conseillé de connaître les fondamentaux de l'électricité et de posséder une bonne maîtrise de la langue française, en compréhension, à l'oral et à l'écrit.

### PREREQUIS

Aucun prérequis

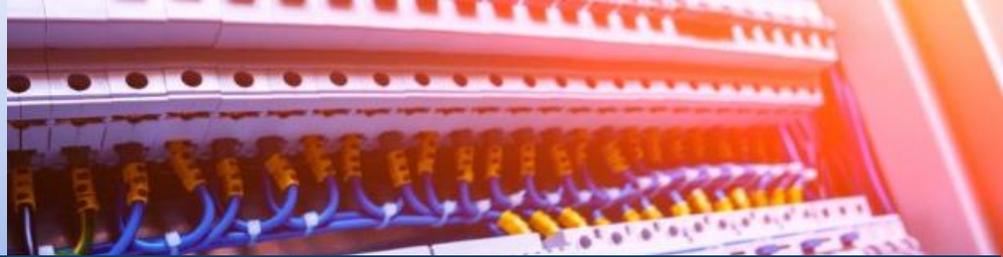
### OBJECTIFS



Cette formation vise à faire habilitier par l'employeur les collaborateurs électriciens dont les tâches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre électrique sur des installations ou ouvrages électriques en basse tension.

### À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail
- De connaître, d'appliquer et de faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510/A2 (version de juin 2023) visant à se prémunir du risque électrique, son équipe et lui-même
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes
- D'installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective
- De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main ou électroportatifs
- De connaître et d'appliquer les consignes liées aux procédures de consignation
- De renseigner une attestation de consignation en une ou deux étapes
- De renseigner et transmettre un avis de fin de travail
- De connaître et d'appliquer les préconisations normalisées relatives aux travaux d'ordre électrique hors tension dans le domaine de la basse tension et au voisinage de pièces nues
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique



# PROGRAMME

## B1/B1V - Exécutant de travaux électriques

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

#### THÉORIQUES

Questionnaires à choix multiples sommatif et formatif (QCM).

#### PRATIQUES

- Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcée BT – Zone 4 – (Mise en place de nappe isolante, etc...).
- Lister les mesures de prévention à observer lors des travaux hors tension au voisinage de PNST.
- Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés aux électriciens, etc...).
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

### CONDITIONS DE RÉUSSITE

LES APPORTS THÉORIQUES ET PRATIQUES SONT CONSIDÉRÉS COMME ACQUIS SOUS RÉSERVE :

D'avoir suivi la formation les 2 jours complets (14h00) pour la formation recyclage ou 3 jours complets (21h00) pour la formation initiale.  
D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCM formatif et à l'épreuve sommative et d'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.

### DOCUMENTS DÉLIVRÉS EN FIN DE FORMATION

(Sous réserve de réussite)

Avis après formation  
Titre d'habilitation  
Attestation de fin de formation

### BASE RÉGLEMENTAIRE

Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010  
Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail  
NORME NFC18-510/A2 (Juin 2023)  
Documents INRS (ED6127 et ED6187)

la décomposition des blocs de compétences n'est pas possible sur les formations réglementaires préparatoires à l'habilitation électrique INRS (ED 6127)

Tél : 06 77 20 44 32

@ : [contact-formation@ofpr66.fr](mailto:contact-formation@ofpr66.fr)  
[www.ofpr66.fr](http://www.ofpr66.fr)

### PROGRAMME ET CONTENU DES COMPÉTENCES SOCLES



#### 1. THÉMATIQUES THÉORIQUES - Module 2 - Référenciel INRS / Thèmes communs

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels.
- Zones d'environnements et leurs limites.
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.
- Surveillance des opérations.
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.
- Equipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser.
- Equipement de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.
- Evaluation du risque électrique.

#### 2. THÉMATIQUES PRATIQUES - Module 8 - Référenciel INRS

- Limites de l'habilitation B1/B1V.
- Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage.
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations.
- Habilitations : symboles et limites.
- Mesures de préventions à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler et respecter.
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification.
- Documents applicables lors des travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail.
- Equipements de travail utilisé : risques, vérification, identification, utilisation.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES



- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme